



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0638 du 06/07/2017

Délégation de signature du 3 juillet 2017

DELEGATION DE SIGNATURE
SERVICE A COMPETENCE NATIONALE SERVICE DE LA DOCUMENTATION NATIONALE DU CADASTRE

Service de la Documentation Nationale du Cadastre (SDNC)

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de ressources humaines et budgétaires.
Services directionnels du Service à compétence nationale Service de la Documentation Nationale
du Cadastre.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-16-0587 du 02/05/2016

L'administrateur général des finances publiques, directeur du service à compétence nationale Service de la Documentation Nationale du Cadastre,

Vu l'arrêté du 24 juillet 2000 portant création du Service à compétence nationale Service de la Documentation Nationale du Cadastre ;

Vu l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

Vu le décret n° 2009-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 24 août 2015 portant promotion de M. Bertrand BINET au corps d'administrateur général des finances publiques et affectation dans les fonctions de directeur du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'avenant du 12 juin 2012 relatif à la convention de délégation de gestion du 23 décembre 2010 entre le Service de la Documentation Nationale du Cadastre (SDNC) et la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) ;

Décide :

Article 1

Délégation générale de signature organisant la continuité de service en cas d'absence du directeur du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre, est donnée à :

- M. Pascal SOCCOL, Chef de service comptable de 3^{ème} catégorie, HEA administratif, directeur adjoint ;
à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de :

- signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part ;

- de recevoir les crédits des programmes 156 (BOP Central DGFIP – UO CFIP SDNC), 309 (BOP MBCPRE– UO SDNC), 723 (BOP MBCPRE UO SDNC) et 218.

Article 2

Délégation de signature en matière de dépenses, de recettes et de marchés publics, est donnée à :

- M. Pascal SOCCOL, Chef de service comptable de 3^{ème} catégorie, HEA administratif, directeur adjoint, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics ;

- Mme. Amandine POCQUET, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics à hauteur de 25 000 € HT ;

- M. Alain BOUDIER, inspecteur principal des finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics à hauteur de 25 000 € HT ;

- Mme Ginette NADIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics à hauteur de 25 000 € HT ;

- M. Philippe MARECHAL, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics à hauteur de 25 000 € HT ;

Article 3

Délégation de signature en matière d'opérations d'inventaire :

Délégation de signature pour signer dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière est donnée :

- M. Pascal SOCCOL, Chef de service comptable de 3^{ème} catégorie, HEA administratif, directeur adjoint

- M. Philippe MARECHAL, inspecteur divisionnaire des finances publiques.

Article 4

Délégation de signature à l'effet de valider, de façon électronique dans le progiciel comptable intégré Chorus pour les programmes budgétaires mentionnés à l'article 1, est donnée à :

- M. Philippe MARECHAL, inspecteur divisionnaire des finances publiques ;
- M. Johann DESBRUS, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Anne TANGUY, agente administrative principale ;
- Mme Valérie VILLAIN, contrôleuse des finances publiques.

Article 5

Délégation de signature en matière de gestion des ressources humaines à l'effet de signer les actes administratifs et comptables en matière de personnel ainsi que les états liquidatifs ou d'indemnités, est donnée à :

- M. Pascal SOCCOL, Chef de service comptable de 3^{ème} catégorie, HEA administratif, directeur adjoint,
- M. Philippe MARECHAL, inspecteur divisionnaire des finances publiques.

Article 6

Délégation de signature pour le rôle de contrôleur-valideur dans chorus DT, est donnée à :

- Mme Véronique BOISSON, inspectrice des finances publiques ;
- M. Johann DESBRUS, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Delphine DOUVIER, inspectrice des finances publiques ;
- Mme Dominique VIEL, contrôleuse des finances publiques ;
- Mme Estelle HORWATH, contrôleuse des finances publiques ;
- Mme Cassandra TISSERON, contractuelle PACTE.

Article 7

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL
DES FINANCES PUBLIQUES

BERTRAND BINET